



LYCEE DE LA COTIERE
LA BOISSE

RENTREE 2026

RESTAURANT SCOLAIRE

Le Restaurant Scolaire est géré par une Société Privée.

A titre indicatif, pour l'année scolaire 2025–2026, le repas était proposé au prix de 4,68 €.

Il est constitué d'une *entrée*, d'un *plat de résistance*, d'un *produit laitier* et d'un *dessert*.

Le Restaurant Scolaire est ouvert du *lundi au vendredi* de *11h00 à 13h30* pour le déjeuner. Il est également ouvert de *7h 30 à 10h 30*, période pendant laquelle est proposé aux élèves un petit déjeuner (viennoiserie, boisson chaude ou froide, beurre, confitures, céréales).

L'élève doit être vigilant et doit réapprovisionner le compte si nécessaire.

Nous remettons à votre enfant le jour de la rentrée un document où seront notifiés les codes d'accès pour le paiement en ligne de la demi-pension.

Il faudra vous rendre sur votre espace personnel de l'ENT, dans l'espace restauration, vous disposez d'un lien pour accéder au compte du restaurant scolaire de votre enfant.

Il ne sera pas possible de prendre un repas avec un compte débiteur sauf autorisation exceptionnelle des Conseillers Principaux d'Education.

La Cafétéria :

Un espace cafétéria est proposé à votre enfant de *10h30 du matin* et jusqu'à *16h l'après-midi*. C'est un espace de travail et de convivialité qui permet également à votre enfant de se restaurer.

Nous vous encourageons vivement à contrôler les dépenses réalisées par votre enfant.

Les élèves inscrits au restaurant scolaire passeront dès le jour de la rentrée avec le Pass Région. Cette carte donne également accès au lycée.

Ordre de passage. Afin de réguler les flux un ordre de passage par classe est mis en place. Il doit être **impérativement respecté**.

En cas de perte de la carte Pass Région, vous devez immédiatement faire une déclaration de perte sur le site de la région et le signaler tout de suite au Restaurant Scolaire. **(Ne pas commander une nouvelle carte, cette déclaration relance automatiquement une nouvelle carte).**

Il sera possible de déjeuner au Restaurant Scolaire dès le jour de la rentrée.